



COUR D'ASSISES



Les détournements du notaire de Plozévet

C'est en spéculant sur les immeubles que Pierre Rospabé fut amené à de graves manquements professionnels

Ouest Eclair 25 janvier 1938.

M^e Rospabé habitait dans la grande maison qui appartient aujourd'hui au Dr Poulhazan.

Les personnes qui l'ont connu disent qu'il était distant et pourtant charmeur auprès des jeunes femmes....

Une image est restée dans la mémoire des habitants : un jour, à la fin des années 30, il sema de nombreux dossiers dans la rue, depuis les fenêtres du premier étage.

Quand on essayait d'en savoir un peu plus, on s'entendait répondre :

« Oh, oui ...celui là ! », puis silence .

La presse fournit la liste des victimes.

Les journaux de 1936 et 1938 nous en diront un peu plus. (*le Citoyen ; Le Finistère ; Ouest Eclair*)

• **Mars 1936 :**

Plozévet

L'arrestation de M^e Rospabé, notaire. — L'arrestation de M^e Rospabé, à Plozévet, a causé une grosse émotion, mais n'a été une surprise pour personne. Depuis quelque temps déjà, on savait que sa situation était difficile, et la Chambre des notaires avait chargé M^e Poulhazan de lui donner des conseils pour essayer de redresser la situation. Malheureusement il avait été atteint, comme bien d'autres après la guerre, de la folie de la spéculation. La crise arriva, les opérations lui devinrent défavorables et le déficit se creusait de plus en plus.

Un marchand de biens de Quimper nous disait : « On lui vendait un peu ce qu'on voulait ». Cependant, on ne croit pas que les créanciers soient trop lésés. Y aura-t-il plus de 500.000 fr. de déficit ? Beaucoup en doutent.

Agé de 52 ans, M. Rospabé a cinq enfants et menait une vie assez régulière. Il était propriétaire de plusieurs immeubles à Quimper, dont l'un fut vendu il y a quelques jours. La situation des notaires est rendue difficile par la crise et l'on peut dire que Rospabé a été victime de l'argent gagné avec facilité après la guerre et difficilement depuis quelque temps. Il n'a pas su diminuer son train de vie et suivre les conseils donnés par la Chambre des notaires. Cette affaire aura un retentissement considérable par suite des affaires convexes.

• **Janvier 1938.**

AUX ASSISES DU FINISTÈRE

L'affaire Rospabé

Après le procès des bandits de Lennon, la première session d'Assises de l'année se termine par une affaire d'un tout autre genre.

Aujourd'hui et mardi, les jurés du Finistère vont avoir à juger des actes d'un notaire de la région, Pierre Rospabé, poursuivi pour abus de confiance qualifiés, à Plozévet.

C'est la classique affaire de détournements de fonds par l'homme aux abois qui spéculé, creuse un trou pour en boucher un autre et aboutit au désastre. Les faits furent découverts en 1935 et Rospabé fut arrêté fin février 1936.

Les débats consisteront surtout dans l'exposé des détournements faits au préjudice d'une soixantaine de clients du notaire, petites gens pour la plupart, et qui ont perdu l'espoir de revoir jamais la couleur de leur argent.

Des plaintes et des chiffres...

Rappelons que le siège du ministère public sera occupé par M. Brouard, procureur de la République, et que trois avocats, M^e Alizon, M^e Briard et M^e Feunteun plaideront dans cette affaire.

Il n'y a pas moins de 44 témoins cités.



L'ACCUSÉ, P.-M. ROSPABÉ, DANS SON BOX
Au premier plan, les défenseurs. De gauche à droite : M^e Feunteun, M^e Briard et M^e Alizon

L'Ouest Eclair consacre une pleine page à l' « Affaire », qui s'étala sur deux jours ; en voici des extraits :

« Tout le pays de Plozévet est là, dans la salle d'audience, où les hautes coiffes bigoudennes jettent leur note crue.

Si les hommes n'étaient pas découverts, comme le veut le respect dû aux magistrats de la cour et à la solennité des assises, combien de petits chapeaux ronds à trois rubans ne verrait-on pas.

[...]

L'accusé Rospabé Pierre Marie, est né le 23 août 1882, à Bannalec, arrondissement de Quimperlé. Il était établi notaire à Plozévet. Il est détenu depuis fin février 1936.

Rospabé avait été nommé, par décret du 29 janvier 1912, notaire à Plozévet.

A partir de 1924, il commença à négliger son étude pour s'occuper d'agriculture, d'élevage et se livrer avec une certaine frénésie à des spéculations immobilières qui, par suite de la baisse survenue quelques années après sur les immeubles, furent désastreuses et l'obligèrent à contracter des emprunts.

Pour faire face aux frais de ses acquisitions et assurer le lourd service des intérêts de ses emprunts, Rospabé, à partir de 1931, **n'hésita pas à disposer des fonds et de certains titres et valeurs qui lui étaient confiés par des clients et à leur donner une destination autre que celle qui était spécifiée.**

En même temps, faisant preuve d'une méconnaissance absolue de ses devoirs professionnels, il délivra des reçus irréguliers, non détachés du carnet à souche réglementaire, omis de faire mention sur ses livres des sommes et valeurs qu'il recevait, se rendant coupable de fautes disciplinaires, dans le but évident de dissimuler ses détournements et de les faire échapper au contrôle de sa comptabilité notariale. »

En juin 1935, la Chambre des notaires de Quimper conseilla à Rospabé de confier à M. Poulhazan, ancien notaire, le soin de gérer son étude pour sauvegarder les intérêts des clients.

Devant le refus de Rospabé de quitter son étude, le parquet fut saisi de l'affaire.

63 abus de confiance pour un montant de 600 000F furent relevés.

Le 7 janvier 1937, la Cour d'Appel de Rennes le destitua de ses fonctions de notaire.

M. Rospabé fut condamné à deux ans de prison.

Ce 25 janvier 1938, il lui restait un mois à faire.